

BULLETIN D'INSCRIPTION - Samedi 24 août 2019
RANDONNEE EQUESTRE DE SOREZE – JOURNEE DU CHEVAL
A retourner avant le mercredi 21 août 2019 par courrier à l'ADFOS

1 bulletin par cavalier

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

EMAIL :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

NOM : PRENOM :

TELEPHONE :

Choix des options :

	Tarif/pers.	Nbre pers.
<input type="checkbox"/> Randonnée cavalier (<i>repas de midi inclus</i>)	20,00€	-----
<input type="checkbox"/> Nuit à Sorèze le vendredi 23 août	gratuit	-----
<input type="checkbox"/> Nuit à Sorèze le samedi 24 août	gratuit	-----
<input type="checkbox"/> Petit déjeuner (café-viennoiserie) samedi 23 août	3 €	-----
<input type="checkbox"/> Petit déjeuner (café-viennoiserie) dimanche 24 août	3 €	-----
<input type="checkbox"/> Repas accompagnant le samedi midi	15 €	-----
<input type="checkbox"/> Repas champêtre le samedi 23 août à 20h dans le village.....	17 €	-----
<input type="checkbox"/> Repas Paëlla le dimanche 24 août midi dans le parc	13 €	-----

Documents à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription :

› Photocopie de la licence Fédérale Française d'Equitation ou une attestation d'Assurance Responsabilité Civile Vie Privée ;

› Une autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés ;

› Le paiement incluant toutes les options choisies par chèque à l'ordre de « ADFOS » ;

Rappel : le port du casque ou de la bombe est recommandé pour les cavaliers et est obligatoire pour les mineurs.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions citées dans le règlement ci-joint.*

*** Merci de cocher les cases nécessaires.**

Fait à le

Signature :

Précédée de la mention Lu et approuvé

REGLEMENT RANDONNEE EQUESTRE

Article 1 : Objet

Cette randonnée s'effectue seul ou accompagné d'autres cavaliers. Aucun Guide ou Accompagnateur de Tourisme Equestre ne sera présent sur le parcours de randonnée.

Article 2 : Inscriptions

› Le bulletin d'inscription ci-joint doit être retourné à l'association rempli et signé **avant le mercredi 21 août 2019** accompagné **du paiement** et de la **photocopie de la licence de la FFE ou une attestation d'Assurance Responsabilité Civile Vie Privée** en cours de validité.

Le montant de l'inscription à la randonnée comprend : le repas du samedi midi (entrée, plat, dessert, boissons), le foin pour les chevaux, les divers frais pouvant être liés à la préparation et au balisage du parcours de randonnée.

› Aucune inscription ne pourra être prise sur place le jour de la manifestation.

› Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure, sur présentation de justificatifs.

Article 3 : Déroulement

› L'accueil des cavaliers est prévu **dans le parc de l'Abbaye-école de Sorèze à partir de 7h**.

Un espace dans le parc sera mis à disposition pour l'accueil des vans et des chevaux. Un parking est prévu à l'extérieur du parc pour les véhicules des visiteurs et accompagnants.

› Remise du parcours de randonnée et des recommandations au podium dans le parc.

› **Le départ des cavaliers est prévu à 9h, rendez-vous devant le podium, dans le rond de présentation afin de faire un départ groupé des randonneurs.**

› Se reporter au programme communiqué de l'année en cours pour plus de détails.

Article 4 : Sécurité - organisation

› Les chevaux ne devront pas être laissés en liberté.

› Les chevaux devront être en parfait état physique, entraînés et correctement ferrés ou parés.

› Les distances de sécurités entre les montures devront être respectées. Il est important de prévenir, de demander et de ne rester qu'au pas pour doubler d'autres cavaliers.

› Il est impératif de rester sur le circuit balisé à l'occasion de la manifestation et de ne pas s'en éloigner.

› L'association ne pourra être en aucun cas tenue responsable de tout accident, blessure, détérioration des effets, vols ou autres. Les participants devront être assurés en responsabilité civile pour leurs dommages propres.

› Le port du casque ou de la bombe est recommandé pour tous les cavaliers, et est obligatoire pour les mineurs.

› Si les circonstances y obligent, l'association se réserve le droit de modifier le programme en conséquence.

Article 5 : Engagement

Toute personne inscrite à cette randonnée s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que le parcours balisé et les recommandations qui seront remises le jour de la manifestation. Cette randonnée sera effectuée avec convivialité, bonne humeur et courtoisie envers les participants et l'équipe bénévole sans esprit de compétition.